



### **La certification en médecine familiale**

**S'il est difficile pour vous de vous présenter à l'examen de certification, vous disposez maintenant d'une autre option.**

**Si vous êtes un médecin de famille praticien, vous pourriez être admissible à la certification par la Voie alternative à la certification (VAC).**

La médecine familiale est maintenant une spécialité reconnue au Canada. En raison de cette reconnaissance et afin d'inclure tous ceux et celles qui voudraient obtenir une certification dans cette spécialité, nous offrons maintenant aux médecins de famille qui ne détiennent pas le titre de Certifié du Collège des médecins de famille (CCMF) la possibilité d'acquérir la certification par la Voie alternative à la certification (VAC). La Voie alternative à la certification est un nouveau programme éducatif d'une durée limitée qui repose sur une revue critique autogérée de la pratique et ne comporte pas d'examen. Tous les médecins de famille qui répondent aux exigences suivantes peuvent faire une demande d'adhésion au programme d'ici le 31 décembre 2012.

#### **Admissibilité**

L'admissibilité par la voie alternative à la certification est réservée aux médecins de famille qui :

##### **Catégorie A**

détenaient un permis d'exercice complet et sans restriction pour exercer la médecine familiale de façon autonome dans une province ou un territoire du Canada le 1<sup>er</sup> janvier 1994, ou avant cette date, et qui sont présentement en pratique active de la médecine familiale au Canada†;

ou

##### **Catégorie B**

ont pratiqué, tout en détenant un permis d'exercice complet et sans restriction pour exercer la médecine familiale de façon autonome, dans une province ou un territoire du Canada pendant au moins cinq années consécutives précédant immédiatement la date de la demande‡.

## **Exigences**

Au moment de faire la demande et tout au long de leur participation au programme, tous les médecins qui se prévalent de la voie alternative à la certification doivent :

1. exercer activement la médecine familiale au Canada; et
2. être membres en règle du Collège des médecins de famille du Canada; et
3. détenir un permis d'exercice complet et sans restriction pour exercer la médecine familiale de façon autonome dans une province ou un territoire du Canada.

## **Considération spéciale**

†Les médecins de la catégorie A qui détiennent un permis d'exercice au Canada, mais qui exercent présentement à l'étranger peuvent faire une demande de considération spéciale.

‡Les médecins de la catégorie B qui se sont absentes de la pratique au cours des cinq dernières années peuvent demander une considération spéciale.

La VAC est un programme éducatif stimulant, assisté par ordinateur qui aide les médecins de famille à jeter un regard critique sur leur pratique. Il fournit aux participants d'excellentes ressources en ligne qui leur donneront non seulement des réponses rapides aux questions cliniques qui surviennent au quotidien, mais qui leur permettront également de structurer et de soumettre leur travail de FMC.

Voici les témoignages de deux récents certifiés...

Lorsque j'ai entamé la Voie alternative de la certification, j'ai été rassurée d'apprendre que, comme médecin de famille en pratique solo, j'étais relativement bien alignée sur les pratiques actuelles. Je suis rapidement devenue une adepte des cours en ligne et j'ai eu accès à d'excellents outils de recherche. L'ensemble du processus m'a donné un regain d'enthousiasme pour ce que je faisais et le désir de faire encore mieux.

Barbara Corbett, Orangeville (Ontario)

Je me suis toujours efforcé de pratiquer une bonne médecine mais ce programme m'a incité à poser un regard nouveau (pratique réflexive) sur mes pratiques et m'a ramené à la médecine fondée sur des preuves. Obtenir le titre de Certifié du Collège des médecins de famille (CCMF) après toutes ces années en pratique a été l'un des points culminants de mon parcours professionnel, et je remercie le Collège de m'avoir facilité la tâche.

Martin Jackson, Hamilton (Ontario)

Nous vous encourageons à vous prévaloir de ce programme éducatif comme possibilité de rechange à la voie traditionnelle avec examen pour l'obtention de la Certification en médecine familiale. Nous croyons que vous apprécierez le processus et que vous pourrez améliorer votre développement professionnel par des moyens uniques et importants.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la Voie alternative à la certification, consultez le :

<http://www.cfpc.ca/French/cfpc/education/examinations/ALTERNATIVE%20ROUTE/default.asp?s=1>